

# Action



Géraud Spire, président de la CCI des Ardennes

25 %, c'est le taux de l'emploi salarié industriel dans les Ardennes et c'est aussi le taux des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans.

Depuis 10 ans, le nombre d'emplois industriels et sa proportion dans l'emploi salarié total n'ont pratiquement pas varié.

Ce constat, non seulement confirme que notre département reste ancré dans sa vocation industrielle, mais il souligne aussi que les emplois faiblement qualifiés que nous voyons disparaître, sont remplacés par des emplois de plus en plus qualifiés.

Mais ce résultat reste fragile car notre département, comme d'ailleurs notre pays, est menacé par les délocalisations, conséquences de la mondialisation de l'économie et de la globalisation des échanges.

Le MIDEST qui s'est déroulé à VIL-LEPINTE du 15 au 18 novembre 2005, a clairement montré le niveau et l'intensité de la concurrence internationale à laquelle nos entreprises ardennaises sont confrontées.

Cette situation nous oblige à réagir et à changer de stratégie pour aider nos entreprises à conserver leurs emplois et leurs parts de marchés.

C'est pourquoi, la CCI des Ardennes passe à l'action. Au cas particulier, celle-ci s'exerce dans trois principaux domaines :

- l'organisation d'un système productif local (SPL) décliné, dans un premier temps, en système productif territorial (SPT) destiné à additionner les compétences de nos entreprises pour

leur permettre de répondre à des commandes plus complètes et plus complexes ;

- l'intelligence territoriale : une étude conduite par un consultant et neuf étudiants d'HEC va nous permettre de mettre en place et d'animer un dispositif de veille économique au profit des entreprises ;

- la mise en place d'un partenariat avec le Conseil Général pour le soutien des PMI-TPI : soutien solidaire des pouvoirs publics à la responsabilité individuelle du chef d'entreprise selon trois directions : investissements de modernisation et de recherche, élévation des niveaux de qualification et développement des exportations.

Autre sujet qui nous conduit à passer à l'action : près de 3 500 jeunes Ardennais de moins de 25 ans sont sans emploi. C'est inacceptable !

Nos entreprises sont à la recherche de qualifications indisponibles sur le marché et le système de formation continue à alimenter ce marché en qualifications déjà présentes en quantité excessive.

Le contrat territorial comporte un dispositif complet d'actions en faveur de la formation et de l'accompagnement des mutations économiques. Si sa mise en œuvre ne parvient pas à obtenir des résultats satisfaisants au profit de nos jeunes sans emploi, nous serons, là aussi, obligés de changer de stratégie et d'en venir très vite à de nouveaux modes d'action.

Pour sa part, la CCI des Ardennes y est prête.

**Géraud Spire,**  
président de la CCI des Ardennes